

Convocation du :

7 janvier 2012

L'an deux mil douze, le jeudi 12 janvier à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Madame Mireille ÉLOY, Maire.

Date d'affichage :

7 janvier 2012

La séance a été publique.

Nombre de membres

en exercice : 19

Etaient présents : Mireille ÉLOY, Valérie THEVEUX, Marc BALLESTEROS, Fabrice GEFFROY, Josette JOYEUX, Daniel BRUNET, Corine LE ROUX, Isabelle PETIT, Stéphane PICARD, Evelyne HEULIN, Frédéric BENOIST

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 12

Etaient absents : Pascal GASTINEAU, Anne DEMERLE, Pierre GAPILLOU, Jean-Philippe ADELAIDE, Guillaume DELLERUE, Jean-Marc BARRIE, Monique PETIT ayant donné pouvoir à Josette JOYEUX, Jonathan GODARD

Evelyne HEULIN est élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h40.

Corine Le Roux distribue à l'ensemble des élus présents le compte rendu de la commission associative et culturelle du 25 novembre 2011 ainsi que le calendrier 2012 des manifestations réclamés par Madame le Maire.

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Madame le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal et demande l'autorisation de rajouter 3 délibérations à l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du 14 novembre 2011
- Délibération pour la validation de l'emplacement du dernier aménagement de sécurité rue de la fée
- Délibération pour demande de toutes subventions et fonds parlementaires pour la réfection de la toiture de la future bibliothèque

Aucune opposition des membres présents n'est exprimée à cette demande.

### **1. Approbation du compte-rendu du 12 décembre 2011**

**Quelques modifications ont été apportées au compte-rendu :**

Page 3 : « Le choix de la Commission d'Appel d'offres s'est porté sur un autocar de 45 places de marque IVECO Irisbus, type crossway d'un montant HT 176 755€ (211 398,98€ TTC). »

Page 4 : « Profitant de la présence de la Sté STAR qui a été sélectionnée pour réaliser les travaux de voirie rue des Blatiers et de sécurité rue de la Fée, afin de minimiser des frais liés de déplacement et devant le besoin de procéder à des travaux de sécurité dans plusieurs endroits de notre village, des devis ont été obtenus par la société STAR : »

**Remplacé par** « Des devis ont été obtenus par la société STAR qui a été sélectionnée pour réaliser les travaux de voirie rue des Blatiers et de sécurité rue de la Fée afin de minimiser les frais de déplacement et devant le besoin de procéder à des travaux de sécurité dans plusieurs endroits de notre village. »

**En même temps, il est décidé d'aborder l'approbation du compte rendu du 14 novembre 2011 :**

Page 2 : « 3. Devant le manque d'information préalable mettant la commune en éventuelle difficulté et peut-être une jurisprudence pour le Conseil Général d'Eure-et-Loir dans le cadre de cette requête au Tribunal Administratif, le Conseiller Général du Canton de Nogent le Roi a organisé plusieurs réunions dans le cadre d'une médiation. Etaient présents, M. et Mme CZAIKOWSKI, Daniel BRUNET, Marc BALLESTEROS, Mrs ROTAT et DAUBIN du Conseil Général d'Eure et Loir, Jean-Paul MALLET et Mireille ELOY. »

« 4. Comme il en avait été convenu, une réunion pour présentation du projet d'aménagement global de la rue de la Fée s'est tenue le mercredi 2 novembre 2011 en présence des riverains de la rue de la Fée. Leurs remarques sur ces aménagements ont été entendues. Il a été convenu qu'un nouveau rendez-vous serait fixé dans 1 mois pour juger de l'opportunité du placement de ces aménagements proposés grâce aux « plots mobiles » qui seraient placés après enlèvement du plateau N°51. »

Page 3 : « 8. Si la réponse est positive, y a-t-il lieu de créer ce nouveau plateau tel que proposé dans l'esquisse présentée ce soir par notre maîtrise d'œuvre tenant compte également des chicanes à aménager ? »

Page 3 : « Daniel BRUNET, Marc BALLESTEROS et Isabelle PETIT souhaitent que le Conseil Municipal se prononce après qu'une nouvelle réunion des riverains ait été organisée pour recueillir leur avis suite aux nouveaux aménagements de sécurité.

Marc BALLESTEROS quitte la table des élus pour aller s'asseoir dans le public à 22h. »

**Décision : Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les 2 comptes rendus ainsi modifiés**

## **2. Délibération pour autoriser Madame le Maire à solliciter Guillauma et Pesme et à ester en justice pour les désordres constatés à l'école de Prouais**

Le 21 décembre 2011, un procès verbal a été dressé par Maître Vidon afin de constater les désordres affectant le gros œuvre de l'école sur le site de Prouais.

Les frais pour le référé s'élèveraient à 1500€ HT.

Les désordres principaux sont une fuite dans le local ménage, des fissures constatées dans les murs, les gouttières déboîtées. N'ayant pas souscrit la garantie « dommages ouvrages », seule la garantie décennale peut permettre de mettre en cause les professionnels du bâtiment qui sont intervenus sur cette construction.

Sur les conseils de Maître Vidon, il y a lieu de faire interrompre la dite garantie décennale dont l'échéance est mars 2012.

Un courrier a d'ores et déjà été adressé à Guillauma et Pesme pour les avertir d'une probable sollicitation de notre part. Maître Pesme a adressé à la Mairie une réponse confirmant l'urgence à traiter le problème et listant les documents à leur procurer.

**Décision : Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Madame le Maire à entamer la procédure de suivi de ce dossier auprès de Guillauma et Pesme afin de permettre au Cabinet d'Avocats de déposer un référé auprès du Tribunal Administratif pour interrompre la date de garantie décennale.**

## **3. Délibération pour signature de la charte de l'action sociale du Centre National d'Action Sociale**

En 2010, la commune a adhéré au CNAS, organisme prestataire d'action sociale à destination du personnel.

Celui-ci a adopté les 9 et 10 juin derniers une charte de l'action sociale qui permet de réaffirmer les valeurs essentielles du CNAS que sont la solidarité et la mutualisation et d'autre part de donner encore plus de légitimité au rôle du délégué élu et agent ainsi qu'au correspondant.

**Décision : Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer la charte de l'action sociale du CNAS**

## **4. Délibération pour demande subvention au titre du fonds de péréquation**

Comme chaque année, en prévision du versement des subventions au titre du fonds de péréquation 2012, le conseil municipal doit délibérer pour autoriser Mme le Maire à solliciter auprès du Conseil Général ladite subvention.

**Décision : Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite auprès du Conseil Général d'Eure et Loir ladite subvention**

## **5. Délibération pour suppression de la régie SIVOM**

L'organisation du transport vers le Lycée de la Queue les Yvelines a été modifiée depuis la rentrée scolaire 2011/2012.

En effet, l'organisateur était jusqu'à présent le SIVOM de Houdan et à cet effet il convenait de leur régler par l'intermédiaire de la régie les sommes perçues des coupons vendus.

Or, il s'avère que le nouvel organisateur, le Syndicat des transports d'Île-de-France, récupère via le SIVOM directement le paiement des coupons.

Il convient donc de supprimer la régie SIVOM qui n'a plus lieu d'être.

**Décision : Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, supprime la régie du SIVOM**

## **6. Délibération pour signature contrat d'entretien des chauffages au gaz de nos 2 églises**

L'installation d'un chauffage au gaz dans un ERP nécessite l'obligatoire passage d'un technicien pour une révision annuelle actant du bon fonctionnement de l'installation.

Les 2 églises sont équipées de lustres à gaz. La Sous-Commission Départementale de sécurité a procédé à la visite périodique (tous les 5 ans) mardi 11 janvier dernier. Elle a été dans l'obligation d'ajourner l'avis qu'elle doit donner à la Commission Départementale de Sécurité (réunion 3 février 2012) dans l'attente du rapport de la société qui sera en charge de l'entretien des installations.

Chaque contrat d'entretien présente une redevance annuelle de 474€ HT (pièces détachées en sus). Il est valable 5 ans et il peut être dénoncé chaque année à chaque échéance annuelle avec un préavis minimum d'un mois.

***Décision : Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le contrat d'entretien des chauffages au gaz de nos 2 églises***

## **7. Délibération pour demande subvention FDAIC 2012 « 2<sup>ème</sup> partie rue des blatiers »**

Madame le Maire présente aux membres les estimations proposées par le cabinet Fonciers Experts concernant la deuxième partie de la rue des blatiers pour un montant de 107 040,34€. (Maitrise d'œuvre comprise)

A l'unanimité, les élus ont décidé de présenter ce dossier en 2<sup>ème</sup> position pour son examen par le Conseil Général en vue de l'obtention du FDAIC 2012.

***Décision : Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite auprès du Conseil Général d'Eure et Loir ladite subvention***

## **8. Délibération pour demande subvention FDAIC 2012 « travaux de voirie et de sécurité rue de la giguetterie »**

Madame le Maire présente aux membres les estimations proposées par le cabinet Fonciers Experts concernant les travaux de réfection de la rue de la giguetterie à la Musse pour un montant de 100 474,07€. (Maitrise d'œuvre comprise)

A l'unanimité, les élus ont jugé que cette voirie serait présentée prioritairement pour l'aide financière du Conseil Général en vue de l'obtention du FDAIC 2012.

***Décision : Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite auprès du conseil général d'Eure et Loir ladite subvention***

## **9. Délibération pour demande subvention FDAIC 2012 « aménagement plateformes Personnes à Mobilité Réduite »**

Le Conseil Général aide à l'installation de plateformes PMR à raison de 40% sur une dépense plafonnée à 15000€ HT.

Devant la nécessité de permettre l'accessibilité des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite (poussettes, déambulateurs, cannes, chaises roulantes ...) qui s'impose à nous en 2015, Madame le Maire sollicite dès à présent, l'autorisation du conseil municipal d'équiper la commune de 2 plateformes :

- une plate-forme pour atteindre, à partir de la cour de l'école, la salle polyvalente et la bibliothèque et l'inverse bien sûr
- une autre plate-forme pour accéder à la future bibliothèque (aujourd'hui Passerelle des Savoir-Faire).

***Décision : Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite auprès du Conseil Général d'Eure et Loir, ladite subvention***

## **10. Informations et Questions diverses**

Délibération pour la validation de l'emplacement du dernier aménagement de sécurité rue de la fée

Une réunion des riverains de la rue de la Fée, de la rue des Vignes et du lotissement des Primevères a été organisée mardi 10 janvier afin de retenir l'emplacement du dernier rétrécisseur de chaussée sur cette voirie départementale.

Les plots mobiles actuellement placés après le N° 57 dans la direction Prouais/Broué ont retenu l'accord de tout le monde, même si certains dans l'assemblée estiment que ces aménagements ne sont pas suffisants.

Il a été convenu que la « sagesse » commandait d'observer ce qui se passerait après la réalisation de tous les aménagements au moins pendant 6 mois et de faire connaître à la mairie les éventuels dysfonctionnements ou améliorations qui pourraient être apportées.

***Décision : Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide l'emplacement du dernier aménagement de sécurité rue de la fée***

Délibération pour demande de toutes subventions et fonds parlementaires pour la réfection de la toiture de la future bibliothèque

La toiture de l'actuelle « Passerelle des Savoir-Faire » est en très mauvais état. Cet état de fait avait déjà été remarqué. L'Entreprise Duchesne de Faverolles, a été sollicitée pour avoir à la fois son avis de sachant et un devis de remise en état. Son estimation se monte à 37 974.17 € HT (45 417.10 € TTC).

***Décision : Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à prospecter auprès de nos parlementaires pour l'obtention d'une aide financière***

Madame le Maire :

- Rappelle que le repas des aînés aura lieu le mercredi 18 janvier à partir de 12h à la salle polyvalente de Boutigny.  
27 aînés s'y sont inscrits pour ce déjeuner et seront accompagnés de 8 élus.
- Informe l'assistance de la cérémonie des vœux en présence des nouveaux habitants le vendredi 17 janvier à 19h à la salle polyvalente. A cette occasion seront mis à l'honneur quelques jeunes sportifs de la commune récompensés par des bons d'achat pour leurs performances.
- Donne lecture des vœux de l'ASPIC adressés à tout le conseil municipal
- Fait savoir qu'un couple d'administrés a fait don de 200€ adressé à la Mairie
- Communique les remerciements de l'Audax Club Parisien à l'occasion du passage de la course cycliste Paris-Brest-Paris sur le territoire communal
- Fera un bilan de la fête de Pâques dès le départ des forains afin de juger de l'opportunité du maintien de cette manifestation qui nécessite beaucoup d'engagement pour sa préparation et du bon déroulement des festivités (course cycliste + fête foraine).
- Demande la nomination d'un responsable à la commission communale des fossés qu'elle souhaite voir se réunir. Marc Ballesteros est désigné pour remplir ce rôle.
- Organise la création d'une commission communale des sentes pour examiner le devenir de chacune d'entre elles (sécurité des riverains, entretien, ...).  
Responsable : Mireille Eloy, membres : Fabrice GEFFROY, Daniel BRUNET, Valérie THEVEUX
- Avise de l'installation d'un nouveau jeune agriculteur, Florian BENOIST

Valérie THEVEUX :

- S'étonne de l'absence d'un jeune diplômé du lycée de la Queue les Yvelines dans l'article mettant à l'honneur les diplômés 2010/2011 avec mention. Mireille Eloy lui fait savoir que Charlie PINEAU ne faisait pas partie de la liste fournie par le lycée.
- Précise que l'emplacement du nouvel éclairage à Beauchêne devra être jugé sur place au moment de son installation.
- Informe les élus des actions de la bibliothèque municipale à l'occasion du prix éco-lire

Josette JOYEUX :

- Renseigne le conseil sur la réception de l'Inventaire Technique des Cimetières par la société Elabor